

Les Amis de l'Aérium s'expriment

Samedi après-midi, une conférence de presse a été organisée par l'Association des amis de l'Aérium afin de faire le point sur la situation

Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes. Dans la salle, les élus de l'opposition d'Arès mais aussi un élu des Verts et une conseillère régionale communiste et surtout des Arésiens qui depuis de nombreuses années soutiennent les actions des 4 A. Avant d'ouvrir le débat, le président Darriet a fait un bref historique de l'Aérium qui fut fondé par Sophie Wallerstein en 1913. L'ambition de cette dame était de venir au secours d'une enfance touchée par le fléau de la tuberculose et, dans la suite par les conséquences de la première guerre mondiale. En 1912, elle fit don de cet établissement à la Croix-Rouge française sous la condition que cet organisme l'utilise à des fins sociales et humanitaires. En octobre 1986, Paul Louis Weiller, neveu et descendant de Sophie Wallerstein et fondateur de l'Association des amis de la fondation Wallerstein, chargée de la gestion de l'Aérium, proposait au père François du Plessis d'assurer avec l'association de son choix la restauration de l'Aérium qui était alors à l'abandon depuis 1971.

Le père et l'APEFIP (Association populaire d'entraide familiale d'Icy-Plaine) qu'il a créée en 1956 jetaient les bases de leur projet pour les plus démunis. Deux ans plus tard, M. Weiller craignant de perdre ses prérogatives, proposait un nouvel accord au père du Plessis sans tenir compte des travaux effectués par l'APEFIP.

Le 20 novembre 1989, nouveau changement de situation, le père du Plessis a vu son mandat finir sans justification, une décision prise par Paul Louis Weiller.

Dans son testament, M^{me} Wallerstein spécifiait les conditions concernant l'Aérium notamment sur les bâtiments et sur l'utilisation à des fins sociales et humanitaires. Ces deux choses n'ont pas été respectées. Seule la Croix-Rouge est habilitée à dénoncer la carence de l'association AFW et de son président M. Weiller.

François du Plessis refuse ce li-

cenciement qu'il juge arbitraire et il est prêt à accepter tout mandat avec la CRF avec son association AGAR (Association et gestion à l'Aérium pour un ressourcement).

Le Conseil régional avait voté 40 000 heures de travail (900 000 francs) pour les Compagnons bâtisseurs au profit du chantier école de l'Aérium, ce qui aurait permis la rénovation complète du bâtiment.

Parallèlement, l'Association des amis de l'Aérium d'Arès déposait un dossier pour que l'Aérium soit inscrit à l'inventaire des sites.

Rappelons que cette association créée par un groupe d'Arésiens et de l'extérieur de la commune lutte depuis dix ans auprès du père du Plessis. Elle a pour but de prendre toute initiative et d'entreprendre toute action propre à protéger l'Aérium d'Arès et son environnement, de veiller à l'utilisation à des fins de bienfaisance et d'actions sociales au profit principalement d'enfants en état de nécessité morale ou matérielle conformément à l'esprit de M^{me} Wallerstein.

DEBUT DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

En mars 1990 et pendant quinze jours, le père du Plessis avait entamé une grève de la faim. De nombreux Arésiens le soutiendront durant cette pénible épreuve. Dans le même temps, plus de 1 600 signatures seront recueillies sur une pétition de soutien. Le 6 août 1990, une conférence de presse était organisée suite surtout à une sommation de déguerpissement apportée par huissiers.

la Croix-Rouge française se décide alors à engager une action en référé afin de reprendre la maîtrise des travaux. Le 9 juillet 1990, le juge des référés n'a pas reconnu le caractère d'urgence des travaux et s'est déclaré incompétent pour trancher sur le fond. Ce jugement a été confirmé en appel le 27 novembre de la même année.

Le 29 août 1990, deux ordonnances de référés sont retenues : la

première à la demande du père du Plessis ordonnant une expertise des travaux effectués à l'Aérium; elle conclura à plus d'un million de francs de travaux effectués dans les règles de l'art et évaluera 15 000 heures de travail accomplies par les 150 bénévoles sur quatre ans; l'autre à la demande de l'Association des amis de la fondation Wallerstein ordonnant l'expulsion du père du Plessis dans les six mois, celle-ci a eu lieu le 9 avril 1991 « dans des conditions scandaleuses » disait le président.

En août 1991, un groupe d'une vingtaine de bénévoles a pénétré dans l'Aérium avec l'intention d'occuper les lieux pour obtenir la réouverture de l'établissement en vue de préserver les travaux déjà réalisés et éviter des dégradations irréversibles.

« Malgré ses prises de position en faveur du père du Plessis, la Croix-Rouge française n'a pas mis à profit ce délai pour entamer une action sur le fond contre l'association AFW et contre son président Paul Louis Weiller afin de récupérer ses droits sur l'Aérium » devait dire M. Darriet.

En 1992, nouvel épisode de cette affaire, les associations 4 A, AGAR, APEFIP et le père du Plessis entament une procédure contre l'Association des amis de la fondation Wallerstein et la Croix-Rouge française pour rupture abusive de mandat d'intérêt commun.

Le 16 janvier 1995, le tribunal de grande instance de Bordeaux condamne l'AAFW à verser une somme de plus de 700 000 francs au père du Plessis et aux trois associations. Le père a fait savoir que cette somme est bloquée sur un compte en attendant de pouvoir être utilisée pour l'Aérium, quatre mois plus tard, ce jugement est confirmé en appel, et l'Association des amis de la fondation Wallerstein s'est pourvue en cassation.

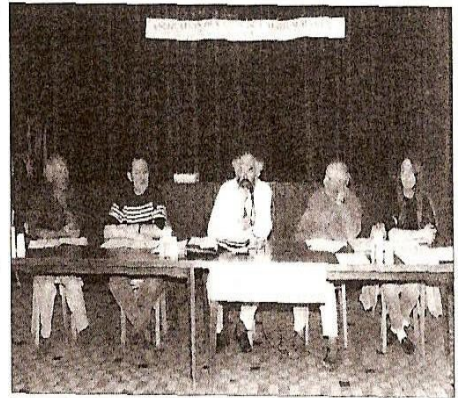
LE PÈRE DU PLESSIS RACONTE

La parole a ensuite été donnée

au père François du Plessis. Le père a fait un bref historique sur les contacts avec la Croix-Rouge française aujourd'hui dirigée par Marc Jentilini. Ce dernier après avoir été contacté personnellement par le père était d'accord avec celui-ci, mais une fois « dans la citadelle » c'était autre chose. Le père du Plessis raconte : « en décembre dernier, avec deux autres bénévoles nous avons été convoqués à une réunion à laquelle assistait un certain M. Aoun que je ne connaissais pas, que je n'avais jamais vu. Au cours de la conversation il s'est avéré qu'il avait le dossier dans les mains depuis le début. J'ai demandé à M. Jentilini pourquoi il n'envoyait pas une mission de la Croix-Rouge nationale sur le site pour constater le vide. Le président Jentilini a dit oui bien sûr et le père du Plessis pourrait faire partie de cette mission et M. Aoun a catégoriquement dit non... A Paris, le pouvoir des Weiller est le même qu'à Bordeaux et on ne peut pas aller contre. M. Jentilini avait promis d'envoyer, dans le courant du premier trimestre de 1995, une réponse officielle de la Croix-Rouge sur l'Aérium. Aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de réponse.

Une réunion avait eu lieu à Bordeaux. Nous avons eu des échos de cette réunion par l'un des membres de l'association des 4 A. Cette personne m'a écrit pour me dire que son mari avait rencontré un membre de la Croix-Rouge de Bordeaux qui assistait à cette réunion, et que le dossier avait été présenté à M. Jentilini par maître Chambolle avocat de la partie adverse.

J'ai écrit à M. Jentilini pour lui demander comment il pouvait accepter qu'un dossier pour lequel il se déplaçait de Paris lui soit présenté par l'avocat de la partie adverse, pourquoi ne pas avoir convoqué nos deux avocats... On est devant une puissance d'argent qui est effrayante on s'en fout pas mal, des enfants de la banlieue de Bordeaux par rapport à ce monsieur dont ont lit dans le livre de 550 pa-



Les responsables des 4 A (Photo F. P.)

ges « le Siècle de M. Weiller » que cet homme possédait de quatre-vingt-quatre logements dans le monde ».

Aujourd'hui, l'affaire de l'Aérium d'Arès en est là. Durant ces dix années de lutte, les 4 A ont multiplié les contacts avec différents organismes et associations pour les intéresser au projet et à l'utilisation de l'Aérium. Ils n'ont aucun contact avec la Croix-Rouge française. L'association reste ouverte pour les dialogues avec la Croix-Rouge et l'AAFW. Le Conseil général a répondu favorablement et est intervenu à plusieurs reprises auprès de cet organisme reconnu.

Plusieurs personnes s'interrogent sur le fait que des barrières ont été mises tout autour de l'Aérium sans que la réglementation soit respectée. Le 4 A a fait le nécessaire auprès d'organismes pour dénoncer cette clôture au bord de la

433/1700

plage. La municipalité d'Arès a dit qu'elle ne pouvait rien faire puisque c'est une propriété privée.

Parmi le public, certaines personnes ne comprennent pas pourquoi les dernières volontés de M^{me} Wallerstein n'ont pas été respectées.

Certains ont peur de voir apparaître un projet immobilier. L'association des 4 A reste mobilisée. Des actions pourraient être organisées comme une manifestation devant le siège de la Croix-Rouge à Bordeaux et surtout, les responsables vont essayer de mobiliser le plus de politiques possibles et d'organismes afin que l'Aérium puisse accueillir des enfants et leur famille.